



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS  
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

# BCD – EPL

## VIGILANCE en SEPTEMBRE

La CGT Animation souhaite attirer l'attention des collègues Epelistes et Bcdistes sur le mois de septembre, consacré aux préparations.

Comme vous le savez, il existe un règlement de service des BCD et EPL (validé le 2 juillet 2004) qui définit des règles et un cadre engageant la Ville de Paris (consultable sur notre site Internet, taper : animateurs cgt paris).

La CGT animation s'est battue pour l'obtenir. Même imparfait, il donne des droits aux animateurs.

Ces droits s'useront si nous ne les faisons pas respecter.

### Le mois de septembre : organisation et préparation

La règle générale est la suivante : l'animateur BCD et/ou EPL s'investit tout le mois de septembre dans l'organisation et la préparation de la BCD et de l'EPL l'élaboration et la rédaction de ses projets (ateliers lecture et centres de loisirs), la constitution des groupes et l'information des familles (titre 3).

#### Peut-on grouper ses horaires ?

Oui, en accord avec la hiérarchie « de préférence de 11 h 30 à 15 h 00 ou de 10 h 00 à 13 h30 durant la période du mois de septembre » (règlement de service BCD – EPL).

#### L'animateur BCD – EPL doit-il faire des cantines, études ou garderies ?

Non, sauf circonstances exceptionnelles, il n'effectue aucune surveillance de cantine, d'étude ou de garderie » (article 4).

Au mois de septembre comme dans l'année, une exception n'est pas une règle. Ne cédez pas aux pressions de tout ordre, affectives, hiérarchiques ou autres.

Si dans certains secteurs de Paris, il y a toujours des problèmes de remplacement et d'embauche à l'interclasse, c'est la Ville de Paris qui en est responsable et pas les Bcdistes – Epelistes.

## L'animateur BCD – EPL peut-il ouvrir ses ateliers en septembre ?

Non pour le soir « Les ateliers du soir démarrent en octobre » (titre 3). Le 1<sup>er</sup> octobre tombe un jeudi.

Possible le midi : L'accueil en BCD et EPL à l'interclasse peut s'effectuer à partir de la deuxième semaine de la rentrée » (titre 3).

Attention « peut » n'est pas « doit ».

La règle générale est que le mois de septembre est un mois « d'organisation et de préparation ».

Nos primes sont ridiculement faibles (32 € mensuels), notre reconnaissance professionnelle est incertaine, par contre, les pressions et la charge de travail s'accroissent.

# FAISONS RESPECTER NOS DROITS

## Le Syndicat CGT Animateurs

tient une permanence tous les mardis après-midi

de 14 heures à 16 heures au local syndical :

4, rue Lobau – Métro : Hôtel de Ville

Tél. : 01.42.76.40.87

Site Internet : [www.animateurs-cgt.org](http://www.animateurs-cgt.org)

 [syndicat.cgt-animateurs@paris.fr](mailto:syndicat.cgt-animateurs@paris.fr)

### **Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS**

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services  
Publics Parisiens ☒ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10<sup>ème</sup> - ☎ 01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29

PARIS le 20 août 2009